

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

Absents – non représentés :

Mme Rosine CARDON.
M. Jacques NAYA.
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 30

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

10b - APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT « NAIADE 1 »

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que, dans le cadre de son programme « Nouvelles Actions et Initiatives Départementales d'Accompagnement pour l'Eau (NAIADE) 2019-2021, le Département a lancé un Appel à projets « NAIADE 1 » à destination des intercommunalités et des communes non éligibles au règlement d'aide au maintien du patrimoine des communes.

Cet appel à projet s'inscrit dans les objectifs généraux suivants :

- Contribuer au maintien ou la reconquête de la qualité des milieux et à la sécurisation de l'alimentation en eau potable,
- Renforcer le développement de la connaissance mis en œuvre par les structures territoriales au sein de démarches d'ensemble,
- Soutenir des actions d'investissement cohérentes avec les orientations et enjeux prioritaires identifiés,
- Favoriser la réalisation de projets pilotes et/ou l'expérimentation de solutions innovantes.

Il comporte deux axes distincts : un axe Connaissance pour les schémas, études, audits, réflexions, prospectives et un axe Performance pour les opérations d'investissements.

Le service de l'eau potable de la ville d'Oloron Sainte-Marie doit engager diverses études qui entrent dans le champ de l'axe 1 de cet appel à projets. Il est précisé par ailleurs que la ville d'Oloron Sainte-Marie n'est pas éligible à l'axe 2.

PROJET 2 : Plan de gestion Sécurité Sanitaire des eaux

Afin de garantir la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation, l'OMS préconise la mise en place de Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

Le PGSSE est un levier de prévention et de promotion de la santé et de gestion des risques qui a pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de l'eau en diminuant les non-conformités, notamment celles qui sont récurrentes, rattachées à des dangers identifiés et pour lesquels des mesures de gestion adaptées sont mises en œuvre.
- d'améliorer la sécurisation et la fiabilité de l'ensemble du système de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, visant ainsi à limiter les risques et à gérer de manière plus efficace les incidents de qualité d'eau.

De plus, la croissance démographique et le changement climatique représentent une pression supplémentaire sur la disponibilité en eau. Le PGSSE peut représenter un levier d'adaptation au changement climatique en anticipant les conséquences résultant de la sécheresse et affectant directement ou indirectement, sur un plan quantitatif et qualitatif, la ressource en eau exploitée. Il peut également permettre d'anticiper des situations de crises sur un système d'exploitation (inondations, panne électrique, risque technologique, plans de secours, ORSEC-Eau, etc.)

Le plan prévisionnel de financement peut s'établir comme suit :

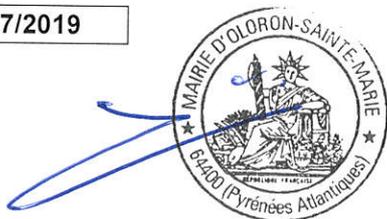
Partie prenante	Taux de participation (%)	Montant (HT)
Agence Adour Garonne	50	12 500,00 €
Département des PA	10	2 500,00 €
Commune d'Oloron Ste-Marie	40	10 000,00 €
TOTAL	100	25 000,00 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la mise en place d'un Plan de Gestion Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter ce projet dans le cadre de l'Appel à Projets NAIADÉ 1 lancé par le Département,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Agence ADOUR GARONNE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2019.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 03/07/2019



Le Maire,

Hervé LUCBÉREILH





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2019